

# INFO-SIROP

Bulletin d'information de la  
Fédération des producteurs acéricoles du Québec

VOL. 3, N° 4 - NOVEMBRE 2016



**Fédération des producteurs  
acéricoles du Québec**



**PAR SERGE BEAULIEU  
PRÉSIDENT**

## **MISSION ACCOMPLIE!**

Le 7 juin dernier, après 14 mois d'étude, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec autorisait finalement la Fédération à émettre du contingent pour cinq millions d'entailles supplémentaires. De plus, dans cette décision que j'ai déjà qualifiée d'historique, la Régie habilitait désormais la Fédération à émettre dans l'avenir tout contingent supplémentaire qu'elle jugera nécessaire à partir de l'analyse de sept critères que nous avons nous-mêmes soumis à la Régie. Eh bien, seulement cinq mois après cette décision de la Régie, nous pouvons dire mission accomplie!

En effet, le 7 octobre dernier, devant plus de 400 acériculteurs fébriles réunis dans une salle et d'autres encore plus nombreux en direct sur Facebook, la Fédération a procédé au tirage au sort pour l'émission de nouveaux contingents dans les volets relève et démarrage. Déjà, qui dit tirage au sort, dit que la demande de contingent était plus forte que les quantités offertes, ce qui indique que notre production est devenue fort attrayante. Au cours de ce tirage, nous avons fait 282 heureux, 11 par le volet relève et 271 par le volet démarrage. Cependant, lorsqu'on pousse l'analyse plus loin pour la relève, nous constatons que 17 autres candidatures ont été tirées au sort dans le volet démarrage, ce qui nous permet d'affirmer que 2,3 % des nouveaux contingents attribués cette année iront à des jeunes de moins de 40 ans. En dernier lieu sur ce volet relève, il m'apparaît bon de rappeler que les 40 000 entailles sont offertes chaque année, comme prévu dans le règlement adopté par la Régie en juin dernier.

Dans une tendance lourde de concentration des entreprises depuis de nombreuses décennies, il est rafraîchissant de constater que 282 nouvelles entreprises acéricoles vont s'ajouter aux 7 300 déjà existantes, dans toutes les régions du Québec. Cet ajout vient corroborer l'un des trois objectifs fondamentaux que nous voulions atteindre en instaurant les mécanismes de mise en marché depuis une vingtaine d'années. Cet objectif est celui dont on se souvient le moins, mais il disait que toutes les

# INFO-SIROP

## SOMMAIRE

Vol. 3, N<sup>o</sup> 4 - Novembre 2016

Actualités	2/
Administration	4/
Mise en marché	5/
Contingent	6/
Dossier	8/
Promotion	14/
En région	19/
Vie syndicale	20/

### RESPONSABLES DE LA RÉDACTION

Caroline Cyr  
Paul Rouillard

### COLLABORATEURS

Sara Boivin-Chabot  
Isabelle Lachance  
La Financière Agricole du Québec  
Corinne Laulhé  
Lise Lessard  
MAPAQ  
Geneviève McKenzie  
Danielle Pépin

### CONCEPTION GRAPHIQUE

Duval design communication

### INFOGRAPHIE

TCN Studio

### IMPRESSION

Transmag

L'INFO-SIROP est publié  
quatre fois par année.

### FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

MAISON DE L'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 525  
Longueuil (Québec) J4H 4G5  
1 855 679-7021

[www.fpaq.ca](http://www.fpaq.ca)

## MISSION ACCOMPLIE!

↓ SUITE DE LA PAGE 1.

entreprises, quels que soient leur taille et leur lieu, puissent avoir des conditions pour se maintenir et prospérer. De plus, ces nouvelles entreprises vont nécessairement ajouter à l'économie locale en y investissant pas moins de 30 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Au moment d'écrire ces lignes, le volet agrandissement n'était pas encore distribué, mais il l'a été à la fin du mois d'octobre. Environ 3 620 000 entaillures ont été distribuées partout au Québec qui entraîneront elles aussi des investissements en région d'environ 70 millions de dollars d'ici les deux prochaines années.

Bref, pour l'attribution des nouveaux contingents, pour le coup de pouce à la relève, pour l'élargissement de notre famille acéricole, pour le développement des régions, pour la contribution à l'économie du Québec, nous pouvons fièrement dire tous ensemble : mission accomplie! ♦

## ACTUALITÉS

The screenshot shows the website for the Centre ACER. At the top, there is a navigation bar with links for Accueil, FAQ, Nouvelles, Table de gestion, and Liens utiles. Below this is a main menu with categories: A PROPOS, ÉQUIPE, R-D, TRANSFERT, INSPECTION, PRODUITS, and SERVICES. The main content area features a large banner with the text 'Ressource Centre ACER' and two circular images. Below the banner, there are two columns of news articles. The left column has a date '2016.10.03' and the title 'Offre d'emploi au Centre ACER'. The right column has a date '2016.10.28' and the title 'Conférence du Centre ACER présentée à...'. The website has a clean, professional design with a focus on agricultural and forestry information.

## SITE INTERNET CENTRE ACER

Le Centre ACER a procédé récemment à la mise à jour de son site Web : [www.centreacer.qc.ca](http://www.centreacer.qc.ca)

Vous y trouverez des informations sur les produits, les formations, les guides ainsi que l'historique de la société et toute l'actualité de cet organisme.

Bonne découverte! ♦



**L'ÉRABLE,  
TOUJOURS AUSSI POPULAIRE!**

La Fédération était présente le 11 septembre dernier à l'esplanade du Parc Olympique à Montréal à l'occasion de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec. Des milliers de visiteurs ont pu en apprendre un peu plus sur l'or blond d'ici, sur sa production, ses bénéfiques santé et sur ses nombreuses applications en cuisine. En effet, sept acériculteurs ainsi que quatre employés de la Fédération accueillaient les gens dans le kiosque de la Fédération pour échanger, faire découvrir tout en s'amusant. Plusieurs personnes ont d'ailleurs pu tester leur connaissance acéricole avec notre nouveau jeu-questionnaire.

Étaient également présents sur le site, Bec Soda qui faisait découvrir ses boissons gazeuses à base d'érable et l'Érablière au fil du temps, qui avec sa cabane à sucre mobile, a connu un grand succès. Nous tenons à remercier chaleureusement Les équipements d'érablière CDL, pour leur présence et leur prêt d'équipements, ainsi que les producteurs volontaires : Gaétan et Lucie Beauregard, Yves Théroux, Réal Baril, Guy Breault et Serge Valiquette. 🍁



**DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS  
À LA FÉDÉRATION**

La Fédération est fière d'accueillir deux nouveaux administrateurs au sein de son conseil d'administration pour l'année 2016-2017 : Francis Lessard, président du Syndicat des producteurs acéricoles des Appalaches/Beauce/Lotbinière et Joël Larrivée, président du Syndicat des producteurs acéricoles de l'Estrie. Ils prennent le relais de deux administrateurs de longue date et

d'expérience : feu Gérald Morin, administrateur durant 11 ans et Claude Roy, administrateur pendant 17 ans, dont neuf à titre de membre du conseil exécutif.

Nous remercions sincèrement messieurs Morin et Roy pour leur engagement et leur apport à l'acériculture québécoise. Nous souhaitons aussi la bienvenue à messieurs Lessard et Larrivée. 🍁

**NOUVEAU :  
MAIN-D'ŒUVRE  
ÉTRANGÈRE**

Les producteurs acéricoles peuvent maintenant avoir recours à des travailleurs étrangers temporaires en cas de besoin. Pour déposer une demande, vous êtes invités à communiquer avec votre centre d'emploi agricole régional : [www.emploiagricole.com](http://www.emploiagricole.com) 🍁

# ADMINISTRATION



## FICHE D'ENREGISTREMENT, ESSENTIELLE

Tous les producteurs acéricoles détenant du contingent doivent obligatoirement compléter chaque année leur fiche d'enregistrement, envoyée par la Fédération en novembre. Ce document est essentiel pour le traitement du paiement du 15 mars, la participation au programme de paiements anticipés (PPA) 2017 et pour

pouvoir classer du sirop d'érable à compter du 1<sup>er</sup> mars.

La fiche d'enregistrement permet également aux producteurs de transférer une partie de leur production hors contingent vers leur production intracontingent de l'année, et ce, jusqu'à un maximum de 20 % de leur contingent de l'année. Pour ce faire, le producteur doit remplir la section 7 de la

fiche d'enregistrement et la faire parvenir à la Fédération avant le 31 décembre 2016. Sans cette autorisation du producteur, la Fédération ne peut pas transférer du hors contingent d'un producteur.

Pour toute demande d'information, veuillez communiquer avec le Service aux producteurs de la Fédération au 1 855 679-7021 ou 450 679-7021, poste 8723. 🍯

## REVUE DES MARCHÉS

Depuis le mois de mai dernier, la Fédération met à jour mensuellement quelques données sur les ventes cumulées de l'agence de vente, le niveau de la réserve et les exportations canadiennes de sirop d'érable. Ces données sont publiées chaque semaine dans *La Terre de chez nous*, section Revue des marchés. Ces informations sont également mises en ligne sur le site [fpaq.ca](http://fpaq.ca) dans la section Informations pratiques. 🍯



# MISE EN MARCHÉ



## FORMATION

### « DU SIROP D'ÉRABLE DE QUALITÉ »

Au cours de l'automne 2016 et de l'hiver 2017, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec offrira, de nouveau, le cours très populaire « Du sirop d'érable de qualité ». Cette formation d'une journée s'adresse aux producteurs qui commercialisent du sirop en vrac (baril) ou en petits contenants et qui veulent en apprendre plus sur les bonnes pratiques entourant l'emballage du sirop d'érable à l'érablière. Le cours comprend, en plus de la partie théorique, de nombreux exercices pratiques et des dégustations.

Les formations sont organisées conjointement avec les Collectifs régionaux en formation agricole ([www.formationagricole.com](http://www.formationagricole.com)). La Fédération assume les frais d'inscription d'une personne par entreprise détenant un contingent. Pour les inscriptions, nous vous invitons à contacter la personne responsable dont le nom figure sur le calendrier ci-dessous. Assurez-vous d'avoir votre numéro d'identification à la Fédération en main afin de bénéficier de l'inscription gratuite. 🍯

## DÉCEMBRE

### INSCRIPTION

2	Saint-Norbert-d'Arthabaska	Centre-du-Québec	Guylaine Martin 819 758-6401, poste 2702   <a href="mailto:gmartin@formationagricole.com">gmartin@formationagricole.com</a>
8	Saint-Hyacinthe	Montérégie-Est	Mylène Guindon 450 774-9154, poste 5224   <a href="mailto:mguindon@upa.qc.ca">mguindon@upa.qc.ca</a>
9	Mirabel	Laurentides	Karelle Gohier 450 434-8150, poste 5764   <a href="mailto:karelle.gohier@cssmi.qc.ca">karelle.gohier@cssmi.qc.ca</a>
13	Mont-Joli	Bas-Saint-Laurent	C.S. des Phares 418 775-7577, poste 1500
14	La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	ITA campus de La Pocatière 1 800 363-6272, poste 1   <a href="http://ita-formationcontinue.omnivox.ca">ita-formationcontinue.omnivox.ca</a>

## JANVIER

16	Thetford Mines	Beauce	CFP Le Tremplin 418 338-7808, poste 3116   <a href="mailto:info_sae@csappalaches.qc.ca">info_sae@csappalaches.qc.ca</a>   <a href="http://bit.ly/1QusxF5">bit.ly/1QusxF5</a>
17	Saint-Georges	Beauce	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin 418 228-5541, poste 2620   <a href="http://bit.ly/2elaZjY">bit.ly/2elaZjY</a>
18	À déterminer	Outaouais	Nathalie Guimond 819 985-2293   <a href="mailto:crfao@formationagricole.com">crfao@formationagricole.com</a>
19	Joliette	Lanaudière	Collectif de formation agricole de Lanaudière 450 753-7486, poste 350   <a href="mailto:lanaudiere@formationagricole.com">lanaudiere@formationagricole.com</a>
23	Sainte-Marie	Beauce	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin 418 228-5541, poste 2620   <a href="http://bit.ly/2elaZjY">bit.ly/2elaZjY</a>
24	Saint-Joseph		
25	Saint-Norbert-d'Arthabaska	Centre-du-Québec	Guylaine Martin 819 758-6401, poste 2702   <a href="mailto:gmartin@formationagricole.com">gmartin@formationagricole.com</a>
26	Lévis	Chaudière-Appalaches	<a href="http://bit.ly/2e1Rcap">bit.ly/2e1Rcap</a>
27	Montmagny		
31	Sherbrooke	Estrie	Julie Moreau 819 346-8905, poste 138   <a href="http://www.formationagricole.ca">www.formationagricole.ca</a>

## FÉVRIER

1	Lac-Mégantic	Estrie	Julie Moreau 819 346-8905, poste 138   <a href="http://www.formationagricole.ca">www.formationagricole.ca</a>
---	--------------	--------	--

# CONTINGENT



## ENFIN DES NOUVEAUX CONTINGENTS!

Le 7 octobre 2016, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec procédait à un tirage au sort pour l'attribution de 1,1 million de nouvelles entailles pour les volets relève et démarrage. Ce tirage au sort était fait devant public au Centrexpo à Drummondville ainsi que diffusé en direct sur la page Facebook de la Fédération. D'ailleurs, la vidéo du tirage est toujours accessible, tout comme la liste des gagnants qui se trouve sur notre site Web à [fpaq.ca](http://fpaq.ca).

Un total de 139 entreprises participaient au tirage au sort pour le volet relève et 1191 pour le volet démarrage. De ce nombre, le sort a favorisé 282 entreprises, soit 11 entreprises de la relève (propriétaires de moins de 40 ans) et 271 entreprises en démarrage sur terres privées. Les entailles octroyées (1,1 million) ont été réparties comme suit : 41 995 entailles pour les 11 entreprises de la relève et 1 105 789 entailles pour les 271 entreprises du volet démarrage.

Il faut également savoir que 241 000 entailles pour le volet démarrage sont réservées pour les projets sur terres publiques. Ces entailles seront attribuées ultérieurement en collaboration avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

La Fédération s'était engagée à attribuer un total de 5 millions d'entailles. Les 3,6 millions d'entailles restants ont été octroyés à des entreprises pour le volet agrandissement, c'est-à-dire à des entreprises acéricoles détenant déjà du contingent et voulant agrandir. Ces entailles n'étaient pas distribuées au tirage au sort, mais plutôt par tranches de 200 entailles à tous les demandeurs jusqu'à épuisement des 3,6 millions d'entailles.

Les entreprises ayant obtenu du contingent ont dorénavant jusqu'en 2018 pour mettre ces entailles sous contingent en production.

**ATTRIBUTION DES NOUVEAUX CONTINGENTS - VOILETS RELÈVE ET DÉMARRAGE**  
RÉSULTATS DU TIRAGE DU 7 OCTOBRE 2016

RÉGIONS	ENTREPRISES GAGNANTES	ENTAILLES OCTROYÉES	
Appalaches/Beauce/Lotbinière	14 %	84 414	7 %
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	8 %	191 593	17 %
Beauce	11 %	139 968	12 %
Centre-du-Québec	13 %	125 158	11 %
Côte-du-Sud	12 %	103 911	9 %
Estrie	12 %	210 941	18 %
Lanaudière	2 %	23 314	2 %
Mauricie	3 %	23 175	2 %
Outaouais/Laurentides	5 %	51 422	4 %
Québec/Rive-Nord	5 %	29 463	3 %
Saint-Hyacinthe	12 %	126 700	11 %
Saint-Jean/Valleyfield	4 %	37 725	3 %
<b>Total</b>		<b>1 147 784</b>	

\*La somme des pourcentages peut ne pas donner exactement 100 %, parce que chaque pourcentage régional est arrondi à l'unité la plus près.

La Fédération croit en la relève et lui donne l'opportunité d'intégrer le système de mise en marché collective en leur octroyant annuellement un minimum de 40 000 entaillles. Cette année, 41 995 ont été attribuées à 11 entreprises dans le volet relève. Mais, comme les projets de relève n'étant pas favorisé par le sort étaient transférées dans le tirage du volet démarrage, 17 entreprises de la relève se sont vues octroyées du contingent au volet démarrage. C'est donc un total de 28 entreprises de la relève, pour un total de 123 233 entaillles, qui joignent les rangs de notre mise en marché collective, ce qui représente 10 % des entreprises gagnantes de cette journée du 7 octobre.

Il faut se rappeler que dorénavant la Fédération est habilitée à émettre elle-même du contingent. La décision relève du conseil d'administration de la Fédération et doit se baser sur sept critères :

1. Croissance des ventes et prévisions de croissance
2. Niveau d'inventaire de la réserve stratégique
3. Niveau d'inventaire des acheteurs
4. Mise à jour des études actuarielles du niveau idéal des inventaires
5. Augmentation de la productivité
6. Taux de respect des délais d'implantation des nouveaux projets
7. Opinion du CIE (Conseil de l'industrie de l'éérable : association des acheteurs)

S'il y a décision d'émission de nouveaux contingents :

- Elle doit avoir lieu avant le 31 mai
- Elle doit être publiée dans *La Terre de chez nous* avant le 1<sup>er</sup> juillet

Dans l'éventualité d'une nouvelle émission de contingent, l'information sera également diffusée sur le site Web de la Fédération au [fpaq.ca](http://fpaq.ca), dans l'Info-Sirop, dans l'infolettre de la Fédération et dans le mensuel *Forêts de chez nous*.

Bienvenue aux 282 nouvelles entreprises acéricoles! 💧



## **PROGRAMMES AGRI DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**En connaître plus sur les 4 programmes AGRI pour contrer les pertes importantes de revenus et l'augmentation des coûts**

**Agri-stabilité et Agri-Québec Plus** sont des programmes de gestion des risques offerts aux entreprises québécoises afin de contrer les pertes importantes de revenus liées à la baisse significative de la marge de production de l'entreprise

**Agri-investissement et Agri-Québec** sont quant à eux des programmes basés sur l'épargne et qui ont pour objectif d'améliorer la capacité des producteurs à autogérer leurs risques agricoles

### **1. AGRI-STABILITÉ**

Programme de premier niveau d'intervention qui protège le revenu global de votre entreprise contre les risques du marché et les catastrophes naturelles. Ce programme a pour objectif de stabiliser votre revenu en cas de baisse importante de marge causée par les pertes de production, l'augmentation des coûts ou les conditions défavorables du marché.

Ce programme utilise les données financières individuelles de l'entreprise et est disponible pour la majorité des productions agricoles. La protection est basée sur la marge de production de l'entreprise qui correspond sommairement à la différence entre les revenus agricoles et les frais variables de l'entreprise. Les interventions sont financées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec.

#### **Comment ça fonctionne?**

À la suite de la réception des données financières de l'entreprise, La Financière agricole procède à des calculs en comparant la marge de production de l'année et la marge de référence pour l'année de participation visée. Lorsque la marge de production baisse de plus de 30 % par rapport à la marge de référence, cette baisse de marge est comblée à 70 % par un paiement du programme. Le montant annuel maximal qui peut être versé à une entreprise agricole pour ce programme est de 3 M\$.



### Qu'est-ce que la marge de production?

Elle correspond à la différence entre les revenus agricoles admissibles et les dépenses admissibles (frais variables) de l'entreprise agricole.

$$\text{Marge de production} = \text{revenus agricoles admissibles} - \text{dépenses admissibles (frais variables)}$$

### Qu'est-ce que la marge de référence?

Elle correspond à la moyenne des marges de production des cinq années précédant l'année de participation, à l'exclusion de la plus élevée et de la plus basse. Toutefois, la marge de référence ne peut être supérieure à la moyenne des dépenses admissibles de ces mêmes années.

### Quelles sont les responsabilités du client?

- Payer la contribution avant le 30 avril.

La contribution représente un montant de 3,15 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de votre marge historique.

- Transmettre les données financières.

Pour établir si vous avez droit à un paiement à Agri-stabilité et Agri-Québec Plus, vos données financières et certaines informations, incluant la capacité de production de votre entreprise, sont nécessaires. Lorsque votre exercice financier de l'année de participation est terminé, vous devez transmettre ces données à La Financière agricole au plus tard le 30 septembre. Toutefois, il vous est possible de les transmettre qu'au 31 décembre, mais un tel retard entraîne une pénalité.

## 2. AGRI-QUÉBEC PLUS

Agri-Québec Plus offre une aide financière complémentaire aux entreprises qui participent au programme Agri-stabilité et qui présentent un bénéfice net inférieur à 50 000 \$. Ce programme vise spécifiquement les secteurs qui ne sont pas couverts ou associés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre. Agri-Québec Plus offre donc un support accru au secteur de l'acériculture.

**AU QUÉBEC, PRÈS  
DE 4 000 ENTREPRISES  
ACÉRIQUES PARTICIPENT  
AUX 4 PROGRAMMES AGRI**

La couverture correspond à 85 % de la marge de référence, et ce, sans tenir compte de la limitation de la marge de référence prévue au programme Agri-stabilité. Les interventions sont financées entièrement par le gouvernement du Québec.

Aucune contribution n'est exigible pour participer au programme, toutefois le fonctionnement ainsi que les responsabilités du client sont les mêmes que pour Agri-stabilité.

### Concrètement, comment se calculent les paiements d'Agri-stabilité et d'Agri-Québec Plus?

#### Exemple pour l'année de participation 2015

DÉTAIL DE LA MARGE	ANNÉE DE PARTICIPATION		PÉRIODE DE RÉFÉRENCE			
	2015	2014	2013	2012	2011	2010
A. Total des revenus admissibles	55 841,90 \$	71 165,00 \$	81 368,00 \$	69 426,00 \$	65 055,68 \$	71 054,00 \$
B. Total des dépenses admissibles	39 479,54 \$	42 819,75 \$	30 172,66 \$	24 760,08 \$	24 965,74 \$	27 033,34 \$
Marges de production (A - B)	16 362,36 \$	28 345,25 \$	51 195,34 \$	44 665,92 \$	40 089,94 \$	44 020,66 \$
<b>Marges retenues pour le calcul de la marge de référence</b>	---	---	---	44 665,92 \$	40 089,94 \$	44 020,66 \$
<b>Marge de référence en 2015 Agri-stabilité (moyenne des trois années retenues : 2010-2011-2012)*</b>				25 586,39 \$		
<b>Marge de référence en 2015 Agri-Québec Plus (moyenne des trois années retenues : 2010-2011-2012)</b>				42 925,51 \$		
<b>Marge de production de l'année de participation 2015</b>				16 362,36 \$		

\*La marge de référence de 42 925,51 \$ est limitée à la moyenne des dépenses admissibles ajustées des trois années retenues, soit 25 586,39 \$.

À la suite du calcul des marges, La Financière agricole dispose des informations nécessaires pour établir le paiement, le cas échéant.

Ainsi, un avis de calcul des bénéfices du programme (ACBP) vous est transmis pour vous informer des résultats du calcul du programme et du paiement versé, s'il y a lieu.

## Comprendre « l'avis de calcul des bénéfiques du programme » (ACBP)

### AGRI-STABILITÉ 2015

A	Marge de référence		25 586,39 \$
B	Marge de référence à 70 %	← Niveau de couverture	17 910,47 \$
C	Marge de l'année		16 362,36 \$
D	Baisse de marge couverte (lignes B-C)	← Baisse de marge	1 548,11 \$
E	Paiement avant réduction (ligne D x 70 %)	← Niveau de paiement	1 083,68 \$
F	Réduction de paiement pour déclaration tardive		0 \$
G	Paiement (lignes E-F)		1 083,68 \$
H	Paiement déjà versé		0 \$
I	Paiement à verser (lignes G-H)	→ Paiement du programme	1 083,68 \$

### AGRI-QUÉBEC PLUS 2015

J	Marge de référence		42 925,51 \$
K	Marge de référence à 85 %	← Niveau de couverture	36 486,68 \$
L	Marge de l'année 2015		16 362,36 \$
M	Baisse de marge couverte (lignes K-L)		20 124,32 \$
N	Montant avant considération du paiement Agri-stabilité (ligne M x 70 %)		14 087,02 \$
O	Écart avec le paiement Agri-stabilité (ligne N-E)		13 003,34 \$
P	Ratio des produits admissibles au programme Agri-Québec Plus		100 %
Q	Montant avant considération du bénéfice net calculé par la FADQ (ligne O x P)		13 003,34 \$
R	Bénéfice net calculé par la FADQ		-10 268,96 \$
S	Paiement maximal du programme (50 000 \$-ligne R)		60 268,96 \$
T	Paiement avant réduction (la moindre des lignes Q et S)		13 003,34 \$
U	Réduction pour non-respect des exigences environnementales		0 \$
V	Paiement (lignes T-U)	→ Paiement du programme	13 003,34 \$
W	Paiement déjà versé		0 \$
X	Paiement à verser (lignes V-W)		13 003,34 \$

Les résultats de l'exemple démontrent que le client concerné aurait reçu un paiement de :

- 1 083,68 \$ du programme Agri-stabilité (ligne I)
- 13 003,34 \$ du programme Agri-Québec Plus (ligne X)



### **Autogérer les risques agricoles par l'épargne**

Agri-investissement et Agri-Québec sont aussi des programmes individuels basés sur les ventes de chaque entreprise. Ces programmes constituent un fonds de réserve afin que les entreprises puissent elles-mêmes mieux gérer les risques auxquels elles sont confrontées.

### **3. AGRI-INVESTISSEMENT**

Programme fédéral-provincial qui permet à un producteur de déposer annuellement un montant dans son compte et de recevoir des contributions gouvernementales équivalentes, soit 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de la ferme, jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Ce programme est accessible pour toutes les productions agricoles, sauf celles sous gestion de l'offre (lait, œufs et volailles). Les interventions sont financées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec.

*Par exemple, si en 2015 les VNA d'une entreprise correspondent à 100 000 \$, le producteur pourrait déposer 1 000 \$ dans son compte et les gouvernements déposeraient à leur tour 1 000 \$. En tout temps, le producteur pourra retirer les sommes accumulées.*

### **4. AGRI-QUÉBEC**

Programme provincial complémentaire à Agri-investissement qui permet également au participant d'effectuer un dépôt annuel dans son compte et de recevoir des contributions gouvernementales équivalentes à 3,2 % et plus des VNA de l'entreprise. Agri-Québec est accessible pour toutes les productions agricoles et aquacoles sauf les secteurs qui sont couverts ou associés au programme ASRA ou par la gestion de l'offre. Les interventions sont financées entièrement par le gouvernement du Québec.

*Par exemple, si en 2015 les VNA d'une entreprise correspondent à 125 000 \$, le producteur pourrait déposer jusqu'à 4 000 \$ dans son compte (3,2 % des VNA) et le gouvernement déposerait le même montant, soit 4 000 \$. Les dépôts effectués dans le cadre du programme Agri-Québec s'ajoutent à ceux d'Agri-investissement. Le producteur pourra également retirer les sommes en tout temps.*



### Comment ça fonctionne?

Les données financières transmises pour le programme Agri-stabilité sont utilisées pour tous les programmes AGRI. Donc, si vous participez également à ce programme, vous n'avez aucune démarche à entreprendre.

À partir du moment où vous recevez votre avis de dépôt, vous pouvez déposer le montant désiré, jusqu'au maximum établi. Un seul dépôt est possible pour chaque avis émis, dans les 90 jours suivant la date d'émission de ce dernier. La Financière agricole verse alors les contributions gouvernementales équivalentes dans votre compte dans les 15 jours suivant votre dépôt. Le montant maximal que vous pouvez déposer annuellement dans votre compte représente :

- Pour les entreprises dont le revenu admissible est de 100 000 \$ et moins :

Tranches de VNA (M\$)	Agricoles (%)
0 à 1,5	4,2

- Pour les entreprises dont le revenu admissible est de 100 000 \$ et plus :

Tranches de VNA (M\$)	Agricoles (%)
0 à 1,5	3,2
1,5 à 2,5	2
2,5 à 5,0	1,5
5,0 et plus	1

### À RETENIR ...

- Le renouvellement annuel est automatique pour les entreprises qui participent aux programmes AGRI
- Transmission des données financières avant le 30 septembre pour tous les programmes AGRI
- Lorsque vous déposez un montant dans vos comptes Agri-investissement et Agri-Québec, le gouvernement verse la même somme dans les 15 jours suivants
- Possibilité de faire une demande de paiement provisoire au programme Agri-stabilité avant la fin de votre exercice financier
- En tout temps, vous pouvez consulter vos données, les avis de calcul du programme, vos avis de dépôt, le solde de vos comptes dans votre dossier en ligne de La Financière agricole
- La participation à tous les programmes permet une couverture optimale de vos risques

# PROMOTION



## PROPULSÉ PAR LA NATURE : L'ÉRABLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE

### Participation à deux événements sportifs

Les Produits d'érable du Québec ont pris part à deux événements sportifs de haut niveau. Partenaires de la Fédération québécoise des sports cyclistes, Les Produits d'érable du Québec étaient présents au Vélirium du Mont-Saint-Anne, à Québec, les 6 et 7 août 2016. Cette compétition cycliste de montagne regroupant plus de 1 500 athlètes élités, professionnels, intermédiaires, de la relève et amateurs a attiré plus de 50 000 visiteurs.

Les nutritionnistes de l'équipe de VIVAÏ, experts en nutrition sportive, ont fait déguster la boisson sportive maison à l'érable et les jujubes énergétiques aux pommes et à l'érable à plus de 3 000 personnes au kiosque Propulsé par la nature.

Par ailleurs, du 23 au 25 septembre, Les Produits d'érable du Québec ont participé aux Défis du Parc dans le parc national de la Mauricie. Cet événement unique au Québec et de très grande envergure dans la région a attiré plus de 15 000 athlètes et visiteurs. On y a présenté des épreuves sportives de vélo de route, de vélo de montagne et de course à pied. Boisson sportive à l'érable et collations à l'érable étaient au menu.

Le salon Vélo Mag, présenté le 23 septembre dans la ville de Shawinigan, a donné le coup d'envoi à ces activités en regroupant plusieurs exposants du milieu sportif. Une nutritionniste de l'équipe de VIVAÏ, experts en nutrition sportive, a donné deux conférences sur la nutrition sportive et les bienfaits des produits d'érable du Québec.

### Cinq façons de se surpasser :

• Toujours bien s'hydrater

• Faire le plein d'énergie



## Nouveautés pour les sportifs

Le sirop d'érable, naturel à 100 %, fait le bonheur des sportifs.

Authentique, non transformé et sans colorants ni agents de conservation, il est idéal pour faire le plein d'énergie avant, pendant et après l'entraînement. Ces trois nouvelles recettes fourniront aux sportifs le carburant nécessaire pour se surpasser.

Les recettes et leurs valeurs nutritives sont à la disposition du public sur le site [jaimelerable.ca](http://jaimelerable.ca).

De plus, une brochure destinée à une clientèle pratiquant des sports d'endurance a été créée, mettant de l'avant les bienfaits énergisants des produits de l'érable du Québec ainsi que des recettes simples à réaliser.



AVANT

Biscuits à l'érable, à l'avoine et aux raisins



PENDANT

Rondelles d'énergie à l'érable



APRÈS

Bouchées de récupération à l'érable

• Relever le défi

• Récupérer pour mieux performer

• S'énergiser

**L'EAU D'ÉRABLE DE CHEZ NOUS**  
NATUREL DE L'AIMER  
PARCE QUE PURE  
À 100%

**AVANT L'EFFORT**  
**2. FAIRE LE PLEIN D'ÉNERGIE**  
Conservez une réserve ou une collation à base d'érable qui aura facilement métabolisé et utilisé par les muscles et le cerveau — 45 à 60 minutes avant l'entraînement.

**Recette :**  
2 t de bagets  
2 t de graines  
4 t de noix râpées grosses  
4 t de noix râpées fines  
2 t de sésame

**Croustillants de bagets au sésame et à l'érable**

4 bagets ou même de 8 cm (3 po) de diamètre environ  
15 ml (1 c. à soupe) d'huile végétale  
30 ml (2 c. à soupe) de sirop d'érable  
30 ml (2 c. à soupe) de sucre d'érable

Coupez les bagets en rondelles de 1 cm (1/2 po) d'épaisseur.  
Mélangez avec l'huile, le sirop d'érable et le sucre d'érable.  
Épandez sur une plaque recouverte d'une feuille parchementée  
en faisant cuire à 180°C (350°F) de 10 à 15 minutes, puis  
laissez refroidir (avant) 5 minutes.

Informations supplémentaires, vidéos  
et recettes adaptées au mode de vie  
des sportifs, visitez :  
[jaimelerable.ca/sport](http://jaimelerable.ca/sport)



## L'ÉRABLE ET LES DIÉTÉTISTES

## LES QUALITÉS DE L'ÉRABLE NE SE COMPTENT PLUS...



### Unique

Le sirop d'érable est un des très rares aliments dérivés de la sève d'un arbre. Cette sève provient de l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et de l'érable rouge (*Acer rubrum*), des espèces qu'on retrouve surtout au Québec.



### Naturel à 100%

Il est produit par la seule concentration de la sève, sans ajout de sucres, colorants, saveurs artificielles, agents de conservation ou autres additifs. Sa production ne requiert l'emploi d'aucun antibiotique, antiparasite, pesticide, herbicide ou facteur de croissance.



### Nutritif

Il fournit des vitamines, des minéraux, des glucides, des acides aminés et organiques ainsi qu'une quantité importante de polyphénols et de phytohormones aux propriétés antioxydantes et anti-inflammatoires.



### Bienfaits

Des études *in vivo* et *in vitro* semblent indiquer que le sirop d'érable aurait des propriétés bénéfiques, comme la prévention ou le contrôle de nombreux problèmes de santé : diabète, maladies neurodégénératives, fonctions hépatique et intestinale et bien d'autres.



### Polyvalent

Il s'utilise de l'entrée au dessert, dans des préparations tant salées que sucrées. Ses qualités culinaires, associées à sa composition nutritionnelle et à ses bienfaits santé, en font une solution de recharge avantageuse aux agents sucrants courants pour cuisiner.



### Écologique

Il constitue une richesse pour l'économie et l'écosystème québécois.

Les Produits d'érable du Québec étaient l'un des fiers partenaires et commanditaires du congrès 2016 de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec qui se tenait à Montréal les 23 et 24 septembre derniers.

Plus de 200 professionnels de la diététique ont pu rencontrer Marie Breton, diététiste de renom, au kiosque des Produits d'érable du Québec. Elle a présenté les nombreux attributs et qualités de l'érable pur à 100 % qui contribuent à une saine alimentation.

Elle s'est penchée plus particulièrement sur les compositions et avantages nutritionnels de l'érable en plus de parler des résultats de différentes études portant sur l'érable et l'inflammation, le diabète, les fonctions hépatiques et les maladies dégénératives.

Une nouvelle brochure santé intitulée *Complice d'une saine alimentation* et résumant les connaissances actuelles sur les attributs santé de l'érable a été publiée et remise aux participants. À la pause santé, un pain à l'érable et aux légumes les attendait.



## L'ÉRABLE CÉLÈBRE AVEC RICARDO

Septembre 2016, un moment mémorable pour Ricardo et toute son équipe puisque le magazine portant son nom célèbre son 15<sup>e</sup> anniversaire.

Le sirop d'érable est un des 15 produits coup de cœur de Ricardo. Il lui fait toujours une belle place dans ses publications, y compris dans ce dernier numéro, dans lequel se trouve aussi une nouvelle publicité des Produits d'érable du Québec intitulée Chaque geste compte.

Les valeurs d'authenticité, d'élégance et de pureté de l'érable se déploient autour d'un message portant sur la contribution des érablières du Québec à l'environnement.



### En commençant par votre café du matin

Si, chaque jour, pendant un an, vous utilisez 1 c. à thé d'un produit d'érable dans votre café plutôt que 1 c. à thé d'un autre agent sucrant, vous permettez la production de deux érables et leur protection. Imaginez alors le pouvoir de 100 000 personnes!

Pour en savoir plus sur la contribution des érablières du Québec à l'environnement, consultez [jaimelerable.ca/developpement-durable](http://jaimelerable.ca/developpement-durable)



## INTERNATIONAL

### Nouveaux porte-parole et influenceurs de renom en Inde

Manish Mehrotra et Madhuri Ruia, respectivement chef culinaire et diététicienne, auront dorénavant la mission de partager, chacun dans leur domaine, les qualités et les attributs des produits d'érable du Québec.



Manish Mehrotra est l'un des chefs les plus réputés de l'Inde. On lui doit la création d'une cuisine novatrice, qui mêle harmonieusement les saveurs indiennes traditionnelles à de nouveaux ingrédients qui piquent sa curiosité. Ses restaurants à New-Delhi et à New-York, Indian Accent, sont acclamés mondialement. Imaginons ses futures créations à l'érable!



Madhuri Ruia est à la fois une diététicienne chevronnée, une fervente instructrice de conditionnement physique et une passionnée de sport. Madhuri écrit aussi des textes dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de la nutrition. Elle tient une chronique régulière, « Diet Desk », du populaire journal Mint et rédige des articles pour Archana's Kitchen, un site Web réputé pour ses recettes simples et saines.



## SUCCÈS SUR FACEBOOK

Un succès incontestable pour les Produits d'érable du Québec. Depuis septembre 2016, plus de 50 000 personnes sont abonnées à la page [www.facebook.com/jaimelerable](http://www.facebook.com/jaimelerable)

Ces passionnés de l'érable aiment les publications et les recettes que l'on y retrouve. Partages et échanges sont nombreux.

Joignez-vous à eux!



### Les Produits d'érable du Québec à vélo!

Une fois de plus, l'innovation était au rendez-vous lors de la 7<sup>e</sup> édition des Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCQM)! Pour une deuxième année consécutive, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec est fière d'avoir été l'un des partenaires des GPCQM 2016. L'événement qui s'est déroulé en septembre dernier était une vitrine de choix pour présenter à une clientèle cycliste internationale et aux nombreux visiteurs, les multiples bienfaits des Produits d'érable du Québec, comme nutriment entièrement naturel au service de la performance sportive.

Les courses diffusées dans plus de 130 pays, ont été suivies par des centaines de milliers de spectateurs. Cette année, 21 équipes sportives étaient au rendez-vous, soit près de 168 coureurs. Les gagnants Peter Sagan de l'équipe Tinkoff (Grand prix de Québec) et Greg Van Avermaet de l'équipe BMC (Grand prix de Montréal) se sont vus remettre une bouteille de sirop d'érable en guise de récompense.

Dans le cadre de ce partenariat avec les GPCQM, des entreprises ont occupé le kiosque Produits d'érable du Québec au Village des « fans » pour y présenter leurs produits innovateurs à base d'érable, développés spécifiquement pour les sportifs (gel énergétique, boisson à l'érable...). Étaient présents au kiosque les transformateurs suivants : Rekarb, Léo Désilets (Enduroforce), Necta et Vee Kombucha. Une occasion parfaite pour le grand public, qui était nombreux, de découvrir et redécouvrir ces produits!



Ces produits, tout comme ceux de Brix (gel énergétique), ont aussi été appréciés par un tout autre public grâce à des accès privilégiés. En effet, ils ont été offerts aux équipes sportives sous la tente des mécanos où sont préparés les vélos des coureurs, aux différents centres de presse, dans les zones de ravitaillement et dans les hôtels où résidaient les équipes. Plus que jamais, l'objectif était de montrer à quel point l'érable est au service de la performance sportive.

Les Produits d'érable du Québec ont également été mis en vedette au kiosque Propulsé par la nature situé lui aussi dans le Village des fans et animé par les nutritionnistes de VIVAÏ. Cette équipe d'expertes en nutrition sportive a fait déguster des collations et des boissons énergétiques à l'érable, en plus de prodiguer de judicieux conseils au public, qui s'est montré très intéressé!

Force était de constater que tous les produits ont connu un grand succès!

# EN RÉGION

## JOURNÉES ACÉRIQUES DU MAPAQ

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation invite les acéricultrices et les acériculteurs aux Journées acéricoles 2017. Au menu : un programme diversifié et adapté à vos réalités, basé sur un thème plus qu'inspirant : « **Bien gérer son érablière, un gage de réussite** ».

### LES CONFÉRENCES

- **Les équipements acéricoles et la norme californienne : que faire?**  
Yves Bois, agronome, directeur général  
Centre ACER
- **L'état de la recherche sur les agents antimoussants**  
Yves Bois, agronome, directeur général  
Centre ACER
- **Cultiver ses passions : de la foresterie à l'acériculture**  
Jeannot Beaulieu, acériculteur  
Aménagement forestier  
BeauFor inc.
- **Les outils sylvicoles pour l'aménagement des érablières**  
Stéphane Tremblay et François Guillemette, ingénieurs forestiers, chercheurs scientifiques  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- **Investir en acériculture : oui, mais à quel prix?**  
Martin Boutin, agronome  
Centre multi-conseils agricoles
- **La production acéricole biologique : principes et normes**  
Nicolas Savard, formateur et inspecteur en production acéricole  
Ecocert Canada

### CALENDRIER DES JOURNÉES ACÉRIQUES 2017

#### JANVIER

#### INFORMATION ET INSCRIPTION

10	L'Ange-Gardien (Outaouais) Salle municipale de L'Ange-Gardien	Raymond Bernier 819 986-8544, poste 2407   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/outaouais">www.mapaq.gouv.qc.ca/outaouais</a>
11	Saint-Eustache Cabane à sucre Constantin	Mélanie Cyr 450 971-5110, poste 6516   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/laurentides">www.mapaq.gouv.qc.ca/laurentides</a>
13	Victoriaville Hôtel Le Victorin	David Lapointe 819 293-8501, poste 4425   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/centreduquebec">www.mapaq.gouv.qc.ca/centreduquebec</a>
14	Cap-Santé Maison des générations	Carole Naud 418 277-2558   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/capitalnationale">www.mapaq.gouv.qc.ca/capitalnationale</a>
19	Canton d'Orford Hôtel Chéribourg	Aline Vigneault 819 820-3001, poste 4383   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/estrie">www.mapaq.gouv.qc.ca/estrie</a>
20	Sainte-Marie Centre Castel	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches 418 386-8116, poste 1500   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/chaudiereappalaches">www.mapaq.gouv.qc.ca/chaudiereappalaches</a>
21	Lac-Mégantic Polyvalente Montignac	Aline Vigneault 819 583-0780, poste 4383   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/estrie">www.mapaq.gouv.qc.ca/estrie</a>
28	Montmagny École secondaire Louis-Jacques-Casault	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches 418 386-8116, poste 1500   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/chaudiereappalaches">www.mapaq.gouv.qc.ca/chaudiereappalaches</a>

#### FÉVRIER

2	New Richmond Hôtel le Francis	Delphis Porlier 418 385-3763, poste 1971 Jovette Arsenault 1 877-221-7038, poste 1950 <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine">www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine</a>
4	Témiscouata-sur-le-Lac École secondaire de Cabano	Diane Drolet 418 862-6341, poste 4130   <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/bassaintlaurent">www.mapaq.gouv.qc.ca/bassaintlaurent</a>

# VIE SYNDICALE



## QU'EST-CE QUE ÇA MANGE EN HIVER UNE AGA?

En fait, lors des rencontres du mois de novembre, il y a chaque fois deux assemblées générales annuelles : celle de la Fédération et celle du plan conjoint. Elles doivent toutes deux se tenir dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice financier (du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

Tous les membres des syndicats régionaux, qu'ils détiennent du contingent ou non, sont invités à l'assemblée générale annuelle de la Fédération. Seuls les producteurs détenant du contingent sont invités à l'assemblée générale annuelle du plan conjoint. Dans les faits, tous sont bienvenus dans les deux assemblées. Un avis public de convocation est également publié dans le journal *La Terre de chez nous* et toute personne intéressée peut y assister, à moins qu'un huis clos ait lieu.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération doit traiter des sujets suivants :

- |  |  |
|--|--|
| a) rapport des activités de l'année par le président;                            | f) nomination de l'auditeur comptable;                   |
| b) rapport financier;  | g) modification des règlements, s'il y a lieu;           |
| c) rapports des autres officiers, délégués ou chargés d'affaires, s'il y a lieu; | h) élection du président, chaque année impaire;          |
| d) rapports des comités spéciaux;  | i) tout autre sujet spécifié dans l'avis de convocation. |
| e) étude des résolutions soumises;   |  |

L'assemblée générale annuelle du plan conjoint doit traiter des sujets suivants :

- rapport annuel des activités;
- approbation des états financiers de l'exercice écoulé;
- nomination d'un auditeur comptable.

Le quorum aux assemblées générales annuelles est constitué des délégués présents, eux seuls ayant le droit de vote, comme nous l'avons vu dans l'Info-Sirop de septembre 2016 (page 19). ♦

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La Fédération des producteurs acéricoles du Québec convie tous les acériculteurs à leur assemblée générale annuelle (AGA), qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochains en Montérégie. Au programme : une demi-journée de conférences suivie d'une journée et demie d'assemblée.

Tous les producteurs acéricoles peuvent assister et participer aux débats lors de l'AGA, mais seuls les délégués ont le droit de vote. ♦

Date	15-16 novembre 2016
Lieu	Hôtel Château-Bromont, Bromont

### HORAIRE

<u>15 novembre</u>	
10 h 15	Début des conférences
14 h 30	Début de l'AGA
19 h	Soirée banquet et remise du prix Hommage Gilles-Gauvreau

<u>16 novembre</u>	
8 h	Reprise de l'AGA